

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (SEINE-MARITIME)

**CONSEIL MUNICIPAL
18 DÉCEMBRE 2025**



Date de la convocation : 12/12/2025

Date d'affichage : 12/12/2025

Conseillers en exercice : 33

Conseillers présents régulièrement convoqués : 26

Représentés régulièrement convoqués : 6

Absents : 1

Présents régulièrement convoqués : Mmes et MM.

Théo PEREZ,Philippe Emmanuel CAILLÉ,Mélanie VAUCHEL,Michel PHILIPPE,Patricia RENAULT,Jérôme ROBERT,Margaux VANTHOURNOUT,Aurélien BEHEN GARAY,Marie MABILLE,Hervé ADEUX,Christine LEROY,Isabelle HERBERT,Grégory DEREN,Basile BERNARD,Hélène SOLER,Jean-Marie LÉGUILLOU,Stéphane BERTOLETTI,Grégoire POUPON,Vincent BOURGES,Bruno COLESSE,Catherine GENDRE,Marie-Françoise GUGUIN,Nicole BERCES,Gildas QUÉRÉ,Philippe COUVREUR,Isabelle SAINT BONNET

Absents excusés régulièrement convoqués :

Mme Gaëlle RICHET pouvoir à M Philippe Emmanuel CAILLÉ,Mme Claire PEREZ pouvoir à M Basile BERNARD,Mme Marie-Laure PATOUX pouvoir à Mme Mélanie VAUCHEL,Mme Marie-Josèphe LEROUX-SOSTÈNES pouvoir à Mme Marie-Françoise GUGUIN,M Lionel ANSELMO pouvoir à M Gildas QUÉRÉ,M Frédéric ABRAHAM pouvoir à Mme Nicole BERCES

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERBERT

**9 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE - COMMANDE PUBLIQUE - GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC LE SIREST EN VUE DU LANCEMENT D'UNE CONSULTATION AYANT POUR
OBJET DES PRESTATIONS DE PRODUITS D'ENTRETIEN, D'HYGIENE ET D'ACCESOIRES DE
NETTOYAGE – CONVENTION - AUTORISATION**

Rapporteur : Aurélien BEHEN GARAY au nom du Conseil de la Municipalité

2025_087

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique offrant la possibilité de constituer des groupements de commandes entre collectivités et établissements publics, notamment afin d'obtenir des conditions plus avantageuses tant économiquement que techniquement,

Considérant le choix de ne pas reconduire le marché de produits d'entretien, d'hygiène et d'articles de nettoyage et de le dénoncer à compter du 03 juin 2026.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE
DELIBERATION N°2025_087

Envoyé en préfecture le 23/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

2025

ID : 076-217601087-20251218-2025_087-DE



Considérant la nécessité de relancer une nouvelle constitution en raison de l'obligation pour la ville de Bois-Guillaume de procéder de façon récurrente à de tels achats,

Considérant que le SIREST doit également procéder régulièrement à de tels achats,

Après en avoir régulièrement délibéré,

DÉCIDE de former avec le SIREST un nouveau groupement de commandes en vue du lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen ayant pour objet la fourniture de produits d'entretien et d'hygiène, d'accessoires de nettoyage. La commune de BOIS-GUILLAUME serait le coordonnateur dans les conditions décrites dans le projet de convention de groupement joint à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, conformément au projet joint en annexe de la présente délibération, tout document nécessaire à sa mise en œuvre et les éventuels avenants.

PJ : Projet de convention de groupement de commandes

1 absent : Karen YVAN

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte la présente délibération sur la base du vote auquel il est procédé :

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,

Théo PEREZ

Document signé électroniquement

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr